

FF02-22

PERMIS DE FORMER

PERMIS DE FORMER RECYCLAGE

Public concerné : Personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur du CHRD

Prérequis : Être titulaire du permis de former

Formacode : 32154

Mise en œuvre : Formation en présentiel (distanciel possible)

Durée : 7 heures (1 jour de 7 heures)

Tarif : 245 Euros HT.

175 Euros HT. (tarif adhérent) Prise en charge totale possible via AKTO (Action collective)

1300 Euros HT. Intra Prise en charge totale possible via AKTO (Action collective)

Nombre de stagiaires : 4 pers. minimum, 12 pers. maximum

Personnes en situation de handicap : Adaptations possibles de conditions d'accueil et d'animation selon besoin(s) spécifique(s), merci de nous contacter

Dates, ville, accès : Consultez notre planning de sessions sur www.reso-formation.fr

Inscription : Merci de nous faire part de votre demande via la fiche formation concernée (formulaire d'inscription à compléter) sur www.reso-formation.fr RESO formation s'engage à vous répondre dans les 72 heures suivant votre demande et à débiter la prestation dans les 1 à 2 mois à compter de l'acceptation de la prise en charge du dossier.

Mise À jour : mars 2026

Permis de Former Recyclage

OBJECTIF(S) DE FORMATION

Mettre à jour ses connaissances pour pouvoir exercer la fonction de tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur des CHR.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ❖ Savoir accueillir et intégrer un apprenant
- ❖ Avoir la capacité de transmettre son savoir, son savoir-faire, son savoir-être
- ❖ Apprendre à évaluer la progression de l'apprenant
- ❖ Apprendre à évaluer les compétences en milieu de travail
- ❖ Maîtriser l'environnement juridique de l'alternance

PROGRAMME DE FORMATION

1– Rappel du permis de former

Du cadre juridique

Du rôle et des missions du maître d'apprentissage

Transmission d'une boîte à outil/ fiche technique/ guide.

2 – Echange entre professionnels

Echanges entre les professionnels sur des cas vécus et/ou des cas pratiques sur diverses problématiques pour voir quelles sont les méthodes et/ou outils à appliquer pour la résolution de problèmes.

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Il sera demandé à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, de répondre à une dizaine de questions, minimum, à une vingtaine de questions, au maximum, qui permettront de vérifier si les principes essentiels découlant de la formation ont bien été acquis par chacun d'entre eux.

Cela donne lieu à la délivrance du permis de former par le certidev

D'autre part, un questionnaire d'appréciation sera remis également aux participants.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation présentielle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.